PROGRAMME DE FORMATION

MIASCE : Adapter sa communication avec l'enfant

Date de dernière mise à jour le 28/10/2026

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de mieux comprendre le processus de communication avec l'enfant et d'en cerner les enjeux pour le bien-être et l'autonomie et ainsi d'adapter sa communication dans toutes les situations du quotidien.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Utiliser le mode de communication et le langage en fonction de l'activité, des besoins et du développement global de l'enfant.
- Adapter sa communication non verbale aux propos tenus et se positionner à hauteur de l'enfant.
- Soutenir l'enfant dans ses initiatives et ses expériences par de la guidance verbale, visuelle et physique.
- Poser un cadre contenant en formulant des limites et des messages clairs, positifs et adaptés à l'enfant.
- Accompagner l'expression émotionnelle de l'enfant en le questionnant sur ses situations vécues et en utilisant les mots adéquats sur ses ressentis.
- Susciter les relations entre enfants et développer leurs capacités à coopérer.
- Diminuer les situations d'agressivité et les états d'excitation en appliquant les principes de la communication bienveillante.
- Rassurer l'enfant et favoriser les meilleures conditions d'accueil au vu de son confort et de son réconfort.
- Développer une démarche de questionnement sur ses pratiques et son accompagnement, afin d'adopter une posture de bientraitance.

CONTENU DE LA FORMATION

- La place de la communication dans l'épanouissement de l'enfant et la construction de soi.
- La place de l'écoute et de l'observation dans le processus de communication avec l'enfant.
- Les principales étapes clés de l'acquisition du langage chez l'enfant.
- Les différents modes de communication verbale et non verbale de l'enfant.
- Les outils de communication bienveillante.
- L'immaturité cérébrale de l'enfant : impact dans le langage de l'adulte.
- Les violences éducatives ordinaires et les stéréotypes de genre : l'impact des paroles quotidiennes adressées à l'enfant.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant.es maternel.les
- Salariés du particulier employeur

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE / FORMATEUR / DATES DE LA FORMATION

- 2 jours de formation soit 14 heures.
- Cette formation est animée par une formatrice qualifiée, membre de l'équipe pédagogique de notre organisme, sélectionnée en fonction de son expertise et de la thématique abordée.
- Les dates de formation peuvent être fixées en collaboration avec un relais petite enfance pour un groupe constitué, ou proposées par notre organisme en salle afin de permettre des inscriptions individuelles, ouvertes aux salariés du particulier employeur. Pour consulter les places disponibles, vous pouvez vous reporter à la page planning iperia de notre site internet.

Le suivi stagiaire sera assuré par Mathilde ADY : 06.22.00.47.80
potentiellesformation@gmail.com

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription par email, téléphone ou via le formulaire de contact, sous réserve des places disponibles. Un dossier d'inscription vous est transmis avec les informations nécessaires pour finaliser votre inscription.

Les demandes d'inscription sont acceptées jusqu'à trois semaines avant le début de la formation. Le délai d'accès dépend de la date de la demande et des prochaines sessions disponibles.

PROGRAMME DE FORMATION

MIASCE : Adapter sa communication avec l'enfant

Date de dernière mise à jour le 28/10/2026

NOMBRE DE STAGIAIRES

6 à 12 stagiaires maximum.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS

- Formation proposée en présentiel sur la Haute-Garonne et le Tarn ou à distance en Flexi autonomie (Temps en visio avec la formatrice + travail sur la plateforme).
- **Étude de cas et analyse de situations réelles** : Présentation de cas concrets rencontrés par les professionnel.le.s au quotidien.
- **Exercice de réflexion individuelle et collective** : poser des questions, apprendre à reformuler, laisser le temps aux participants de réfléchir individuellement avant de partager ses idées ou réflexions au groupe.
- **Apports théoriques et pratiques** : Le.la formateur/formatrice peut partager des concepts et des modèles théoriques pertinents. Il peut également proposer des exemples concrets, des outils pratiques pour renforcer la compréhension et la mise en application de ces connaissances.
- **Utilisation de supports visuels** : présentation d'images ou de schémas pour illustrer des concepts ou situations spécifiques favorisant la compréhension et la discussion.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Questionnaire en amont pour récupérer les attentes et besoins en lien avec la formation :
 - Google form évaluation initiale
- Évaluation des acquis et de satisfaction à l'issue de la formation
 - Évaluation de la satisfaction des stagiaires via un Google form
 - Questionnaire de connaissances en fin de formation via un Google form

En fin de formation, une attestation de formation est délivrée (attestation nominative).

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP - ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de nos interventions, nous accordons une importance primordiale à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Nous nous engageons à adapter nos contenus pédagogiques et nos méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels de la petite enfance, y compris ceux en situation de handicap.

Nous encourageons activement les participants à nous informer de leurs besoins particuliers en matière d'accessibilité, que ce soit en termes de mobilité, de perception sensorielle, ou tout autre besoin spécifique (dans le questionnaire en amont de la formation)

Référente handicap : Mathilde Ady (potentiellesformation@gmail.com)

TARIFS

Formation financée dans le cadre du plan de développement des compétences dans la limite des droits disponibles.

(Jusqu'à 58h/an)

ALLOCATION DE FORMATION

Pour les assistant.es maternel.les : Lorsque la formation s'effectue pendant le temps d'accueil, la rémunération est maintenue. Si celle-ci se déroule **en dehors du temps d'accueil**, une allocation de formation est versée.
Depuis le 1er avril 2025, son montant est de **5,57 € / heure**.
Pour les salariés du particulier employeur :
Lorsque la formation s'effectue pendant le temps de travail, la rémunération est maintenue. Si celle-ci se déroule **en dehors du temps de travail**, une allocation de formation est versée.
Depuis le 1er avril 2025, son montant est de **7,42 € / heure**.

PROGRAMME DE FORMATION

MIASCE : Adapter sa communication avec l'enfant

Date de dernière mise à jour le 28/10/2026